



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG.642/2



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

12 juin 2026

Français

Original : Anglais

12^{ème} Réunion des correspondants nationaux du Post-2020 SAPBIO

Vidéoconférence, 16 juin 2026

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion

Ordre du Jour Provisoire Annoté

Note :

Les désignations employées et la présentation des éléments contenus dans cette publication n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

Ordre du Jour Provisoire Annoté

Introduction

1. Conformément au Programme de travail 2026–2027 du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC), adopté lors de la 24ème réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles (Le Caire, Égypte, 2–5 décembre 2025), le SPA/RAC organise la 12ème réunion des Correspondants nationaux du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO). Celle-ci se tiendra en ligne par visioconférence le 16 juin 2026.
2. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion

3. La réunion sera ouverte le mardi 16 juin 2026, à 8h30 UTC+1, par l'Unité de coordination du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) et le directeur du SPA/RAC.
4. Tous les Correspondants nationaux du SAPBIO ont été invités à assister à la réunion ou à désigner leurs représentants.
5. Les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales pertinentes membres du Comité consultatif du Post-2020 SAPBIO, ont également été invitées à désigner leurs représentants pour la réunion en tant qu'observateurs.
6. Le SPA/RAC assurera le rôle de Secrétariat de la réunion.

Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
--	--

UNEP/MED WG.642/Inf.1	Liste Provisoire des Participants
-----------------------	-----------------------------------

Point 2 de l'ordre du jour

Organisation de la réunion

2.1. Règlement intérieur

7. Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) tel que modifié par les Parties contractantes (UNEP (OCA)/MED IG.1/5 et UNEP(OCA)/MED IG.3/5) s'appliqueront mutatis mutandis à cette réunion.

2.2. Élection du bureau

8. Tout en respectant le principe de la parité homme-femme et de la répartition géographique équitable, la réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

9. L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat, publié comme document UNEP/MED WG.642/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour ainsi que l'emploi du temps proposé à la fin du présent document, y compris, le cas échéant, toute autre question suggérée en vue d'être abordée au titre du point « Questions diverses » de l'ordre du jour provisoire.

2.4. Organisation des travaux

10. Il est proposé que la réunion d'une journée se déroule en séances plénières de 8h30 à 12h00 UTC+1 et de 14h00 à 17h00 UTC+1, sous réserve des ajustements jugés nécessaires.

11. Il est attendu que la réunion aborde tous les points de l'ordre du jour, durant les sessions prévues.

12. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Une interprétation simultanée sera disponible pour toutes les séances plénières de la réunion.

13. Les documents préparés pour la réunion sont énumérés dans le document UNEP/MED WG.642/Inf.2 et disponibles, en anglais et en français, sur le site web dédié du SPA/RAC. Les participants sont encouragés à télécharger la documentation sur leur ordinateur avant la session.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.642/1	<i>Ordre du jour Provisoire</i>
UNEP/MED WG.642/2	<i>Ordre du jour Provisoire Annoté</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.642/Inf.2	<i>Liste Provisoire des Documents</i>

Point 3 de l'ordre du jour Mesures prises en vue de la mise en œuvre du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO) aux niveaux régional et national

14. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera les étapes entreprises depuis la dernière réunion des Correspondants nationaux du Post-2020 SAPBIO (avril 2025) pour la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO, présentées dans le document UNEP/MED WG.642/3.

15. Les correspondants nationaux seront invités à fournir un retour d'information et, le cas échéant, à informer la réunion des étapes pertinentes entreprises ou prévues pour la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO au niveau national.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.642/3	<i>Mesures prises en vue de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.642/Inf.3	<i>Projet de critères pour l'inventaire complet des écosystèmes à haute valeur écologique et/ou à fort potentiel de régénération, conformément à l'action 12 du Post-2020 SAPBIO</i>
UNEP/MED WG.642/Inf.4	<i>Lignes directrices pour l'identification et le reportage des autres mesures de conservation</i>

	<i>efficaces par zone (AMCE) marines et côtières en Méditerranée</i>
UNEP/MED WG.642/Inf.5	<i>Conclusions et recommandations de la 7ème réunion du Comité consultatif du Post-2020 SAPBIO</i>

Point 4 de l'ordre du jour **Projet de série d'indicateurs pour l'évaluation de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO dans le contexte méditerranéen, y compris leur alignement sur le Cadre mondial de la biodiversité**

4.1. Cartographie des cibles du Post-2020 SAPBIO par rapport aux cibles du Cadre mondial de la biodiversité

16. Se référant principalement au document UNEP/MED WG.642/4, le Secrétariat présentera l'analyse comparative des cibles du Post-2020 SAPBIO par rapport aux cibles du Cadre mondial de la biodiversité, préalable nécessaire à l'identification des indicateurs pertinents pour évaluer la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO, en se concentrant sur l'évaluation des progrès vers les résultats attendus pour 2027 et 2030.

17. La réunion est invitée à examiner la cartographie et, le cas échéant, à proposer des amendements, puis à approuver les résultats de la cartographie.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.642/4	<i>Analyse comparative du cadre de suivi du GBF de la CDB et du cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO</i>

4.2. Projet de liste d'indicateurs pertinents et applicables pour l'évaluation de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO dans le contexte méditerranéen

18. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.642/5 « Projet d'ensemble d'indicateurs destinés à évaluer la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO dans le contexte méditerranéen, y compris leur alignement avec le Cadre mondial pour la biodiversité », comprenant une proposition de système fondé sur des indicateurs spécifique à la région méditerranéenne, destiné à être intégré dans le cadre de suivi pour l'évaluation de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO, fondé sur et, dans la mesure du possible, aligné sur le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB, décision 15/5 de la CDB), à utiliser pour l'évaluation de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO en 2027 et 2030.

19. La réunion devrait examiner l'ensemble d'indicateurs proposé et, le cas échéant, proposer des amendements, puis les valider en vue de leur utilisation pour l'évaluation de la mise en œuvre collective du SAPBIO post-2020 en 2027 et 2030.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.642/5	<i>Projet d'ensemble d'indicateurs destinés à évaluer la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO dans le contexte méditerranéen, y compris leur alignement avec le Cadre mondial pour la biodiversité</i>

Point 5 de l'ordre du jour Prochaines étapes et feuille de route vers l'évaluation 2027 du Post-2020 SAPBIO

5.1. Questionnaire en ligne pour l'évaluation 2027 du Post-2020 SAPBIO

20. Le Secrétariat informera la réunion du processus à suivre pour mener l'évaluation de la mise en œuvre collective du SAPBIO post-2020 au regard des résultats attendus pour 2027, ainsi que du questionnaire en ligne fondé sur le cadre de suivi adopté lors du dernier exercice biennal.

21. La réunion sera invitée à prendre note du processus et, le cas échéant, à formuler ses observations.

Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.642/Inf.6	<i>Principales conclusions de l'évaluation à mi-parcours portant sur les activités de démarrage du Post-2020 SAPBIO</i>
UNEP/MED WG.642/Inf.7	<i>Cadre de suivi pour l'évaluation de la mise en œuvre collective du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO)</i>

5.2. L'évaluation à mi-parcours de la Stratégie Post-2020 pour les AMCP et AMCE, prévue pour 2026

22. Le Secrétariat informera la réunion du processus engagé pour mener, en 2026, l'évaluation externe à mi-parcours de la Stratégie régionale Post-2020 pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée.

23. La réunion sera invitée à prendre note du processus et, le cas échéant, à formuler des observations.

Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses

24. Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion sera invitée à discuter d'autres questions pouvant requérir son attention, comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour provisoire.

Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

25. La réunion sera invitée à examiner et à adopter les conclusions et recommandations de la réunion.

Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

26. La clôture de la réunion est prévue le mardi 16 juin 2026, à 17h00 UTC+1.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSE
Fuseau horaire : UTC+1 (heure de Tunis)¹

8h30 – 8h45	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion
8h45 – 9h00	Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion 2.1. Règlement intérieur 2.2. Élection du bureau 2.3. Adoption de l'ordre du jour 2.4. Organisation des travaux
9h00 – 10h00	Point 3 de l'ordre du jour : Mesures prises en vue de la mise en œuvre du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO) aux niveaux régional et national
10h00 – 10h15	<i>Pause café</i>
10h15 – 12h00	Point 4 de l'ordre du jour : Projet de série d'indicateurs pour l'évaluation de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO dans le contexte méditerranéen, y compris leur alignement sur le Cadre mondial de la biodiversité 4.1. Correspondance des objectifs du Post-2020 SAPBIO avec les cibles du Cadre mondial pour la biodiversité (GBF) 4.2. Projet de liste des indicateurs pertinents et applicables pour l'évaluation de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO dans le contexte méditerranéen
12h00 – 14h00	<i>Pause déjeuner</i>
14h00 – 15h00	4.2. Projet de liste d'indicateurs pertinents et applicables pour l'évaluation de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO dans le contexte méditerranéen (suite)
15h00 – 15h30	Point 5 de l'ordre du jour : Prochaines étapes et feuille de route vers l'évaluation 2027 du Post-2020 SAPBIO 5.1. Questionnaire en ligne pour l'évaluation du Post-2020 SAPBIO en 2027 5.2. L'évaluation à mi-parcours de la Stratégie Post-2020 pour les MCPA et AMCE, prévue pour 2026
15h30 – 15h45	Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses
15h45 – 16h30	<i>Préparation des conclusions et recommandations par le Secrétariat</i>
16h30 – 17h00	Point 7 de l'ordre du jour : Adoption des conclusions et recommandations Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

¹ L'emploi du temps est indiqué en heure UTC+1 (heure de Tunis). Les participants sont priés de le convertir à leur fuseau horaire respectif